

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
NOTRE-DAME DE MONTAUBAN
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par le soussigné,
____Manon Frenette____ **de la susdite municipalité,**

QUE :-

Lors d'une session ordinaire tenue le 6 décembre 2016, le conseil municipal de Notre-Dame de Montauban a adopté la résolution # 2016-12-196 pour fixer le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui débiteront à 19h30 et qui se tiendront :

Mardi 17 janvier

Mardi 7 février

Mardi 14 mars

Mardi 4 avril

Mardi 2 mai

Mardi 6 juin

Mardi 4 juillet

Mardi 15 août

Mardi 12 septembre

Mardi 3 octobre

Mardi 14 novembre

Mardi 5 décembre

**DONNE à NOTRE-DAME DE MONTAUBAN, CE 22^{IÈME} JOUR DE
DÉCEMBRE DEUX MIL SEIZE**

Manon Frenette,
Directeur-général
Secrétaire Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée directeur général, secrétaire trésorier de la municipalité de Notre Dame de Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint aux endroits prévus et dans l'édition de décembre 2016 du journal L'éveil.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 22^{ième} jour de décembre 2016

Manon Frenette
Directeur général
secrétaire-trésorier